

Conseil du Centre

87^e session, octobre 2023

CC 87/8/b

POUR INFORMATION

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

Membres présents :

Farooq Ahmed (Président du groupe des employeurs du Conseil du Centre)
Hansong Liu (Membre du groupe des employeurs)
Sonya Mohamed Janahi (Membre du groupe des employeurs)
Jacqueline Mugo (Membre du groupe des employeurs)
Guido Ricci (Membre du groupe des employeurs)
Amadou Sako (OEI, Secrétaire du groupe des employeurs)
Deborah France-Massin (Directrice d'ACT/EMP-Genève)
Roberto Villamil (Conseiller principal, ACT/EMP-Genève)
Jorge Illingworth (Secrétaire du Comité sur les activités de formation pour les employeurs)

Fonctionnaires du Centre :

Christophe Perrin (Directeur du Centre international de formation de l'OIT)
Andreas Klemmer (Directeur du Département de la formation du Centre international de formation de l'OIT)

Observateurs :

Paolo Salvai, ACT/EMP-Turin
Sandro Pettineo, ACT/EMP-Turin
Eleonora Gonnelli, ACT/EMP-Turin
Rachida Zingara, ACT/EMP-Turin
Irene Panizzolo, ACT/EMP-Turin
Francesca Gaglia, ACT/EMP-Turin
Laura Biscaro, ACT/EMP-Turin

Réunion du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

1. Le responsable du Programme ACT/EMP, M. Jorge Illingworth, présente au Comité le rapport sur les activités 2022. Le rapport couvre les aspects suivants :
 - La portée du Programme auprès des organisations d'employeurs et d'entreprises (OE) dans le monde et par région, en termes de participants et d'activités de formation dispensées
 - Les principales réalisations en 2022 et leur impact mondial et régional
 - Le catalogue des services (offre de produits et de formation élargie)
 - Les résultats
 - Les ressources financières et les objectifs
 - Les résultats généraux de l'évaluation (à travers l'évaluation des besoins de formation et l'évaluation d'impact)
 - L'avenir du Programme.
2. Le Comité approuve le rapport à l'unanimité et félicite chaleureusement M. Illingworth et chacun des membres de l'équipe individuellement pour leur capacité d'innovation, leurs efforts collectifs et leurs excellentes performances.
3. Le Comité est particulièrement impressionné par le travail considérable et le temps consacré, en coulisse, à la préparation et à la réalisation des activités, compte tenu également des défis posés par les différents fuseaux horaires.
4. La qualité des services fournis par le Programme est notamment reconnue et saluée pour son innovation et la polyvalence dont il a fait preuve dans la réponse aux besoins des organisations d'employeurs et d'entreprises. C'est là un résultat digne d'être mentionné, en particulier les plateformes phares innovantes, les CRM et le Programme Malkia.
5. Le Comité se félicite de l'augmentation de la portée régionale, principalement dans les États arabes, et du taux de participation impressionnant des femmes et des hommes.
6. Le Rapport d'évaluation des besoins en formation des OE pour 2023 et le Rapport d'évaluation d'impact ont mis en évidence des défis majeurs tels que le développement de l'adhésion et la numérisation/l'intelligence artificielle, ainsi que des domaines politiques prioritaires tels que les politiques en matière de compétences et d'emploi. Il est recommandé d'offrir chaque année un maximum de quatre cours phares mixtes, le reste des activités relevant de l'apprentissage en ligne. Afin de renforcer l'impact et de minimiser les coûts, il est proposé de mettre en place des pôles régionaux assortis d'une politique de partage des coûts. L'accent est mis sur les orientations des formations du Programme ACT/EMP pour la période 2024-2025, en les axant sur la gestion des OE, son cœur de métier. En outre, le co-parrainage des OE est évoqué pour remédier aux problèmes de financement anticipés en 2024.

Rencontre avec la haute Direction du Centre

7. Le porte-parole du groupe des employeurs, M. Ahmed, exprime sa gratitude à la haute Direction pour le travail et les efforts déployés pour soutenir le Programme ACT/EMP. Il félicite également M. Christophe Perrin pour sa récente nomination au poste de directeur du Centre.
8. Au nom du groupe, M. Ahmed souligne les points suivants:
 - L'importance capitale du tripartisme et du dialogue social dans le cadre des activités de l'OIT.
 - La nécessité de donner la priorité aux partenaires sociaux dans toutes les activités du Centre.
 - L'existence d'une disparité dans les ressources allouées au Programme d'activités pour les employeurs a été constatée. Le lancement d'un appel à une répartition plus équitable des ressources.
 - L'importance d'une approche complète et globale lors de la conception de projets dans tous les départements.
 - Le renforcement avec le temps des relations entre l'équipe de la haute Direction du Centre et le groupe des employeurs. Un soutien continu est crucial, notamment en raison des changements au sein de la Direction de l'équipe d'ACT/EMP.
9. En réponse, M. Perrin :
 - Félicite les employeurs pour leurs échanges positifs et adresse ses félicitations à M. Illingworth pour ses contributions notables en tant que responsable de Programme sortant, ainsi qu'à M. Paolo Salvai pour sa promotion, soulignant ainsi la continuité au sein du Centre.
 - Il souligne le fait qu'il est nouveau dans sa fonction, et se positionne à la fois comme quelqu'un qui écoute et qui apprend.
 - Il constate les profondes transformations subies par le Centre en raison de la crise du COVID-19 et préconise la poursuite du modèle actuel d'apprentissage en ligne.
 - Il prend acte des préoccupations soulevées par le groupe des employeurs et s'engage à les prendre en compte, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources et les approches participatives en matière de planification du programme et du budget.
10. En réponse, M. Klemmer souligne :
 - Les importantes contributions de M. Illingworth au Programme d'activités pour les employeurs, en particulier pendant la pandémie de COVID-19.
 - L'importance d'assurer une transition fluide pour le Programme ACT/EMP, compte tenu du départ de M. Illingworth.
 - Les défis auxquels le Programme d'activités pour les employeurs est confronté en matière de mobilisation des ressources et exprime son engagement à trouver des

moyens de mobiliser de nouvelles ressources, voire d'envisager une augmentation des contributions de base lorsque c'est possible.

- Le besoin de prendre dûment en considération les thèmes prioritaires clés mentionnés dans le rapport d'exécution pour 2022.
- Le dialogue social et les approches participatives en tant qu'éléments primordiaux et l'importance de veiller à ce qu'ils soient toujours intégrés dans la planification du programme et du budget.

11. Les membres du Comité ont conclu la réunion en soulignant les points suivants :

- Les contributions significatives et l'efficacité financière du Programme d'activités pour les employeurs, dont une part importante des revenus bénéficie au Centre.
- Le rôle crucial de l'allocation de fonds aux bourses pour la réussite et la rentabilité du Programme.
- Le besoin d'un soutien supplémentaire pour la mobilisation des ressources – il est avantageux de travailler avec ACT/EMP et des ressources supplémentaires devraient être injectées pour maximiser le retour sur l'investissement.
- Il est essentiel de poursuivre la collaboration entre les équipes d'ACT/EMP sur le terrain et au siège, de manière à assurer des services sans faille aux mandants, et de reconnaître le travail exceptionnel réalisé par ACT/EMP.
- Ils saluent les mesures efficaces prises par la Direction pendant la transition liée au Covid et les retombées financières du Programme pour le Centre, soulignant ainsi l'importance de l'investissement dans le Programme pour les employeurs.

Octobre 2023